

AIP/ La HABG se dote d'un document de stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire



Abidjan, 08 juil 2022 (AIP)- La Haute autorité pour la bonne gouvernance (HABG) s'est dotée, jeudi 07 juillet 2022, à Grand-Bassam d'un document provisoire de Stratégie nationale de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire (SNLC), au terme d'un atelier.

En outre, les participants à l'atelier de la SNLC ont souhaité entre autres, l'accélération pour la finalisation de la stratégie nationale en vue de respecter les engagements de la Côte d'Ivoire dans le cadre du Partenariat pour le gouvernement ouvert (PGO), d'insérer une colonne dans le cadre de la mesure de la performance pour retracer les valeurs cibles de base ou de référence, de faire un plaidoyer pour la stabilité du ministère en charge de la modernisation de l'administration en raison du risque majeur de changement de l'ancrage institutionnel.

Ils ont aussi souhaité, l'intégration dans le plan opérationnel des actions relatives au principe de redevabilité dans la gouvernance des administrations publiques et d'initier un texte autorisant le reversement d'un pourcentage du produit des avoirs criminels recouvrés pour le financement de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

A la clôture des travaux, le représentant du président de la HABG, Assi Emmanuel, a indiqué qu'avec la validation de ce document, la Côte d'Ivoire dispose désormais d'un cadre référentiel de coordination de la mise en œuvre de la politique nationale et sectorielle de lutte contre la corruption et des infractions assimilées en cohérence avec la volonté politique affirmée

du président de la république, Alassane Ouattara et aussi des engagements internationaux du pays en la matière.

« Un des grands défis qui pourraient affecter la réalisation de l'objectif du gouvernement en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, reste celui de l'engagement de chaque acteurs, mais aussi celui de la mutualisation des moyens et la coordination des actions dans ce domaine », a déclaré M. Assi, tout en invitant les acteurs du secteur public, privé, les sociétés civiles et les médias à intégrer les actions prioritaires du plan opérationnel de la SNLC dans leur travail annuel sur la période 2023-2025.

La HABG, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013, a pour missions notamment d'évaluer périodiquement les instruments et les mesures administratives afin de déterminer leur efficacité dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption, de contribuer à la moralisation de la vie publique, à la consolidation des principes de bonne gouvernance et la culture du service public.

(AIP)

ad/fmo

PAR: [AWA DIABY](#)

ON: 8 JUILLET 2022